

M. Nystrom: Je ne sais pas par qui je préfère être interrompu: les députés de mon caucus ou ceux d'en face.

J'essaie d'être sérieux. En 1977, par exemple, environ 240 millions de dollars ont été exploités sous forme de dividendes et d'intérêts à cause des prises de participation étrangères. En 1978, ce chiffre est passé à deux milliards de dollars, je dis bien deux milliards de dollars. Le gouvernement ne cesse donc d'emprunter de l'argent pour payer ses dettes. Il autorise de plus en plus les étrangers à investir dans nos sociétés. Il a l'intention de privatiser de plus en plus de sociétés et de laisser de plus en plus le secteur privé et les investisseurs étrangers contrôler notre économie. Cette politique a un effet néfaste sur la conjoncture de notre pays.

Dans ce parti, nous pensons que le Canada a besoin d'un vrai changement. Nous avons besoin d'une stratégie économique et industrielle qui nous permette de gérer notre économie. Il faut que nous prenions le contrôle de notre économie en fabriquant nos propres produits avec nos propres matières premières. Il nous faut nous mettre à fabriquer les produits que nous consommons. Il nous faut une stratégie industrielle, sinon nous allons rester aux prises avec les mêmes problèmes, c'est-à-dire un dollar en baisse, de plus en plus d'emprunts, de plus en plus d'entreprises passant aux mains et sous le contrôle de l'étranger, et de plus en plus de hausses des taux d'escompte.

Je suggère de faire à l'échelle nationale ce qui se fait en Saskatchewan, c'est-à-dire planifier l'économie, prendre le contrôle des ressources naturelles, les exploiter à notre avantage, en garder les profits au pays, conserver les emplois en transformant ici nos ressources au lieu d'exporter nos matières premières pour les faire transformer ailleurs. La province de Québec élabore sa politique économique en tirant profit de l'énergie électrique qu'elle produit à bon marché grâce aux centrales de la baie James qui entrent maintenant en activité. Même avant l'époque de la baie James, le Québec vendait de l'électricité aux industriels à un tarif inférieur de 50 p. 100 à celui de l'Ontario et de 100 p. 100 inférieur à celui de nombreuses régions des États-Unis.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les Affaires des anciens combattants—Les pensions au pro rata pour certaines veuves—La présentation de mesures modificatives; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La Fonction publique—L'étude de la gestion du personnel et du principe du mérite—L'application des critères du rapport; le député de Gaspé (M. Cyr)—Les Pêches—Les quotas de morue dans le golfe Saint-Laurent.

Comme il est 5 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir

Les boycottages économiques étrangers

les avis de motion, les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas d'article au *Feuilleton* sous les rubriques «avis de motion (documents)» et «bills privés», la Chambre va passer à l'étude des bills publics.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce sont les avis de motion (documents) qui viennent en tête. Ai-je bien compris qu'il n'y a pas d'article au *Feuilleton* pour le moment sous la rubrique avis de motion (documents)? Je ne crois pas qu'il faille passer outre, étant donné qu'il y a plus de deux douzaines d'avis de motion portant production de documents au *Feuilleton* depuis le début de la session. Le gouvernement a présenté un projet de loi sur l'accès à l'information. Le gouvernement ne semble pas disposé à présenter les documents ni à expliquer pour quelle raison il ne les présente pas.

Je tiens tout simplement à le signaler à Votre Honneur. On aurait dû étudier en premier lieu les avis de motion (documents). Si on ne le fait pas, c'est que le gouvernement ne se décide pas à présenter les documents.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je tiens à préciser au député de Vaudreuil qu'aucune motion n'a été portée au *Feuilleton* pour le moment. C'est pourquoi l'article n° 1, inscrit au nom du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), est reporté à la demande du gouvernement. D'accord?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'article n° 2 inscrit au nom du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre passe maintenant à l'étude de l'article n° 3.

* * *

LA LOI SUR LA DÉNONCIATION DES DEMANDES DE BOYCOTTAGE ÉCONOMIQUE ÉTRANGER

MESURE SUR LA DÉNONCIATION DES RENSEIGNEMENTS

M. Bob Kaplan (York-Centre) propose: Que le bill C-203, sur la dénonciation des renseignements relatifs aux demandes de boycottage économique étranger, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, voici la première période de cette législature réservée aux bills publics d'initiative parlementaire. C'est un honneur, et aussi une chance accordée par la loterie officielle de l'Orateur, que de pouvoir intervenir sur le premier bill d'initiative parlementaire, et surtout de faire étudier en premier lieu mon bill qui vise les boycottages économiques étrangers.